



DEC 3

Réf N° DEC3/XIII/20/285

Affaire suivie par : Emmanuel ROY

Tél : 04 76 74 72 56

Mél : emmanuel.roy@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DEC3/XIII/20/285 du 21 septembre 2020

- Vu le décret N°2017-169 du 10 février 2017 créant le CAPPEI ;
- Vu l'arrêté ministériel du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI.

Article 1 : Une session d'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée (CAPPEI) sera ouverte dans l'académie de Grenoble du mardi 04 mai 2021 au vendredi 25 juin 2021.

Article 2 : Le registre d'inscriptions sera ouvert du mardi 6 octobre 2020 au vendredi 20 novembre 2020 23h59.

Les enseignants du premier degré adresseront leur dossier d'inscription au service compétent de la direction départementale des services de l'éducation nationale dont ils relèvent, pour le 20 novembre 2020, cachet de la poste faisant foi.

Les enseignants du second degré effectueront leur inscription et le téléversement des pièces du dossier sur l'application CYCLADES.

Article 3 : Les candidats devront transmettre leur dossier professionnel relatif à l'épreuve 2 au plus tard le lundi 6 avril 2021. Un exemplaire du dossier sera envoyé en version électronique au format PDF par mail aux DSDEN d'exercice du candidat pour les enseignants du 1er degré, et par téléversement sur l'application CYCLADES pour les enseignants du 2nd degré.

Tout candidat qui ne respectera pas la date fixée ne pourra se présenter aux épreuves.

Article 4 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Hélène Insel